# DÉLIBÉRATION n° CR-21-05-2026-01 DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Séance du 21 mai 2026

Compte rendu de la Commission de la recherche
du 23 avril 2026

## La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

**Article 1er : Dispositif**

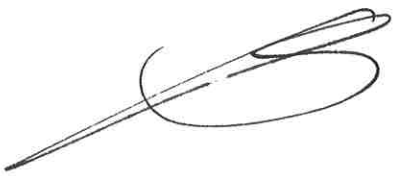
Le compte rendu de la Commission de la recherche du 23 avril 2026 est approuvé, conformément à la pièce jointe.

**Article 2 : Décompte des voix**

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 21 mai 2026
Le Vice-président de la recherche,
Président de la Commission de la recherche,

**Philippe CARRE**



Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le

UNIVERSITÉ DE POITIERS
02. JUIN 2026
Direction de la Recherche et de l'Innovation

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours
Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.
  Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
  Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



Direction de la recherche et de l'innovation - Université de Poitiers – 49 place Charles de Gaulle - Bât. E11 - TSA 81100 - 86073 POITIERS Cedex

***Compte rendu de la réunion de la Commission Recherche***

***Séance du 23 avril 2026***

***Présents** : Delphine BON ; Samuel BOUCHET ; Michaël BURTIN ; Philippe CARRE ; Pierre COMBEAU ; Nathalie DELPECH ; Karine DEMANGEAU ; Laure FAVOT-LAFORGE ; Gaëlle FERRE ; Yves GERVAIS ; Nelly GOUTAUDIER ; Lucie KARAYAN-TAPON ; Philippe LAGRANGE ; Pascal MARTIN ; Karine MICHELET ; Sophie NIVOIX ; Madalina PETCU ; Pierre-Jean SAULNIER ; Benoît TEYCHENE ; Nathalie THIRIET ; Karine VIGIER DE OLIVEIRA ; Serena ZOGHAIB*

***Excusés** : /*

***Procurations** :*
*Sanja BOSCOVIC donne procuration à Nelly GOUTAUDIER ;*
*Christine BRAQUART-VARNIER donne procuration à Karine VIGIER DE OLIVEIRA ;*
*Noël BRUNETIERE donne procuration à Yves GERVAIS ;*
*David CHESNET donne procuration à Nelly GOUTAUDIER ;*
*Rémy GUILLEVIN donne procuration à Pierre-Jean SAULNIER ;*
*Simon JOLIVET donne procuration à Philippe LAGRANGE ;*
*Johann PETITJEAN donne procuration à Gaëlle FERRE ;*
*Julien ZARIFIAN donne procuration à Yves GERVAIS*

***Invités** : /*

***NB : Les annexes ne sont plus transmises en documents papier, mais seront à disposition sur l'Intranet une fois le compte rendu approuvé.***

Service de la Recherche
49 Place Charles de Gaulle – TSA 71135 – 86073 Poitiers Cedex 9
Tél. : 05.49.45.30.42 – Fax : 05.49.45.30.50
@mail : recherche@univ-poitiers.fr

***Ordre du jour***

***Commission Recherche en formation plénière***

***I - Approbation des comptes rendus de la Commission Recherche des 26 février et 19 mars 2026***

***II - Examen des demandes de chercheurs associés***

***III - Point HCERES et dialogue Recherche***

***IV - Procédure de recrutement des DCACE 2026 et règles relatives aux enseignements effectués par les doctorants***

***V - Organisation du Conseil du Centre doctoral***

***VI - Informations et questions diverses***

***Commission Recherche en formation restreinte***

***Commission Recherche en formation restreinte aux personnels habilités à diriger des recherches***

***I - Examen des demandes d'autorisation d'inscription et examen des propositions de désignation des rapporteurs et de jury en vue de la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches***

***II - Questions diverses***

Philippe CARRE ouvre la séance à 15h00.

***Commission Recherche en formation plénière***

***Voir power-point de présentation en annexe.***

***I - Approbation des comptes rendus de la Commission Recherche des 26 février et 19 mars 2026***

***Voir comptes rendus en annexe.***

***- Compte rendu de la Commission Recherche du 26 février 2026***

***Le compte rendu de la Commission Recherche du 26 février 2026 est approuvé à l'unanimité.***

***- Compte rendu de la Commission Recherche du 19 mars 2026***

***Le compte rendu de la Commission Recherche du 19 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.***

***II - Examen des demandes de chercheurs associés***

Philippe CARRE évoque le travail restant à mener sur certains points, notamment s'agissant des chercheurs associés, le traitement de la situation des retraités non émérites.

Il rappelle les dispositions du règlement général des unités de recherche relatives aux chercheurs associés, notamment les personnes extérieures éligibles, et le contenu du dossier pour un examen par la Commission Recherche.

***- Demandes de chercheurs associés au CESCM***

3 demandes :

Ermès FAILLACE est un jeune docteur ayant soutenu sa thèse récemment en 2025. Il demande un rattachement en tant que chercheur associé. Le laboratoire a validé sa demande.

Benjamin José FRANZANI GARCIA est un docteur en poste au CHILI en tant que professeur assistant. Il demande un rattachement en tant que chercheur associé. Le laboratoire et l'employeur ont validé sa demande.

Corinne LAMOUR est praticien hospitalier au CHU. Elle a mené en parallèle un cursus d'études en SHS et soutenu une thèse au CESCM sous la direction de Martin AURELL. Elle demande un rattachement en tant que chercheur associé. Le laboratoire et l'employeur ont validé sa demande.

***Le rattachement au titre de membres associés au CESCM des personnes extérieures suivantes est approuvé à l'unanimité : Ermes FAILLACE, Benjamin José FRANZANI GARCIA et Corinne LAMOUR.***

***- Demandes de chercheurs associés à l'IC2MP***

Michael DESCOSTES a travaillé au CEA avant d'être employé chez ORANO MINING. Il demande un rattachement en tant que chercheur associé. Le laboratoire et l'employeur ont validé sa demande.

***Le rattachement au titre de membres associés à l'IC2MP de Michael DESCOSTES est approuvé à l'unanimité.***

***- Demandes de chercheurs associés au laboratoire PALEVOPRIM***

Tomas Getachew BEDANE est docteur de l'université de Poitiers depuis 2024 et actuellement en poste à l'Ethiopian Heritage Authorities (EHA) à Addis Abeba en Ethiopie. Il demande un rattachement en tant que chercheur associé. Le laboratoire et l'employeur ont validé sa demande.

***Le rattachement au titre de membres associés au laboratoire PALEVOPRIM de Tomas Getachew BEDANE est approuvé à l'unanimité.***

Suite à une question, il a été précisé que lorsque l'employeur ne transmet pas d'autorisation, la Commission Recherche peut le prendre en compte et évaluer l'aspect particulier de la situation. Toutefois, cela doit être explicitée dans la demande.

## *III - Point HCERES et dialogue Recherche*

***- Point HCERES***

L'évaluation porte sur la formation, la recherche et l'établissement.

Les principales échéances :

L'université de Poitiers est en vague B, vague découpée en sous-tranches ou « vaguelettes ». L'établissement est dans l'une des premières sous-tranches. Ce découpage entraîne une désynchronisation avec certaines unités de Nouvelle-Aquitaine (unités bi-sites avec l'université de Limoges, établissement qui sera évalué un peu plus tard par exemple). La durée est la même, mais le point de départ est différent.

Le HCERES a publié les référentiels de la vague B en février 2026. C'est une nouvelle mouture, moins guidée. Par exemple, il n'y a plus de liste d'indicateurs imposée et il revient aux DU de les choisir.
Le dépôt du document d'auto-évaluation pour les unités de recherche, initialement prévu en novembre, est décalé au mois de décembre.
La transmission à l'UP d'une première version est demandée pour le vendredi 10 juillet.
Des moments d'échanges seront proposés aux DU. Actuellement, la DRINNOV collecte des indicateurs globaux, des préconisations seront faites par rapport aux différents grands secteurs. Ces temps d'échanges se dérouleront fin mai (26-28 mai).
La Présidente de l'Université et les principaux VP rencontreront la Présidente du HCERES et les directeurs de l'évaluation début juin. Ce sera l'occasion de faire remonter au HCERES les questions éventuelles.
La visite de l'établissement se fera sur site en février 2027.

La période d'évaluation : Il y a un flottement sur le nouveau dispositif. La période évaluée pour le bilan irait de 2021 à 2025, soit une période de 5 ans, alors que les évaluations se feront désormais tous

les 6 ans et que l'évaluation précédente allait jusqu'au 30 juin 2020. L'université de Poitiers a donc proposé au HCERES que la période évaluée s'étende de 2020 à 2025.
**AJOUT post-CR** : l'HCERES a communiqué sur la période et le bilan sera bien sûr 2021 à 2025.
L'accréditation : Des débats ont eu lieu avec les ONR. Les rapports d'évaluation vont jusqu'au 31 décembre 2025, la contractualisation commence en janvier 2029, d'où un déphasage. Une contractualisation en janvier 2028 est complexe pour les ONR. La contractualisation commencera donc en janvier 2029 (calendrier similaire pour la formation).

L'analyse du dossier :

Le document est disponible sur le site : https://www.hceres.fr/fr/documents-pour-levaluation

Préambule :

Le préambule du dossier unique est classique.
Il permet également à l'unité de préciser son positionnement : expliquer comment elle se situe dans son champ disciplinaire, mettre en évidence ses principales thématiques scientifiques, et souligner les spécificités qui la distinguent des autres acteurs.
Il peut en outre fournir toute information utile à la bonne compréhension des activités de l'unité, notamment en lien avec son historique, et mentionner d'éventuelles difficultés ou opportunités survenues depuis la dernière évaluation.
Enfin, le préambule peut préciser si le projet présenté par l'unité s'inscrit dans la continuité du bilan ou s'il introduit des évolutions, voire des ruptures majeures.

Description du bilan et du projet :

Le document HCERES est structuré en 4 piliers :

1. Les avancées des connaissances et le rayonnement scientifique :
L'unité est invitée à décrire ses réalisations scientifiques les plus marquantes, en soulignant la robustesse des méthodes utilisées et des données produites, l'originalité des résultats obtenus, leur contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine concerné et leur appropriation par d'autres chercheurs.
À l'appui de son argumentaire, l'unité fournit en annexe la liste des productions scientifiques citées dans le texte. Le choix des types de production est laissé à l'appréciation de l'unité, en fonction de son profil d'activités et des usages propres à son champ disciplinaire. Une sélection de ces productions est incluse dans un Portfolio.
Dans cette partie, l'unité est aussi invitée à mettre en avant les moyens techniques dont elle dispose et sa capacité à mobiliser des ressources financières pour atteindre ses objectifs.
L'unité de recherche met enfin en évidence les éléments clés qui attestent de sa reconnaissance et de son rayonnement, tels que des distinctions et responsabilités scientifiques remarquables. Seuls les éléments les plus significatifs sont attendus.

2. L'inscription des activités de recherche dans la société :
L'unité est invitée à présenter ses résultats les plus marquants en matière de valorisation des produits de la recherche (connaissances, savoir-faire, dispositifs, procédés, logiciels, prototypes, bases de données, corpus, etc.) et de partage des savoirs.
La valorisation est entendue, au sens le plus large, comme l'ensemble des activités visant à transformer les résultats de la recherche en connaissances, services ou biens utiles pour la société. Elle comprend : la valorisation sociétale, la valorisation économique.

3. Les ressources humaines, la culture de recherche et l'intégrité scientifique :
L'unité est invitée à décrire comment elle organise et anime son collectif autour de valeurs partagées, et à illustrer le développement d'une culture de recherche fondée sur l'intégrité scientifique, la collaboration, la qualité de vie au travail, la reconnaissance des talents et la science ouverte.

Plusieurs des sujets abordés dans cette partie relèvent aussi largement de la politique des tutelles. Il ne s'agit pas d'en faire la description, mais de mettre en avant les contributions spécifiques de l'unité, en complément des actions de ses tutelles.

Un document sera fourni par l'établissement décrivant les actions de l'Université. Les unités de recherche pourront ainsi montrer comment leurs propres actions sont articulées à celles de l'UP.

4. Vision stratégique, pertinence et faisabilité du projet :
L'unité de recherche est invitée à expliciter son projet et sa stratégie sur le long terme, en les replaçant dans le contexte de son environnement scientifique et institutionnel (tutelles, ancrage territorial, interactions et coopérations avec des acteurs variés aux niveaux national, européen et international).
Elle met en évidence la cohérence entre l'ambition de son projet et les ressources humaines (existence et disponibilité des compétences nécessaires), moyens techniques (équipements et infrastructures immobilières) et financements mobilisables (dont ceux déjà acquis).

Pour chacune des quatre dimensions, une liste de questions est proposée en annexe afin de faciliter le travail de l'unité. Chaque unité sélectionne et adapte les questions selon son contexte, se les approprie dans l'ordre qui lui paraît le plus cohérent, et peut, si nécessaire, ajouter d'autres éléments d'analyse.
Si l'unité est organisée en plusieurs équipes, le bilan et le projet sont d'abord présentés au niveau de l'unité, puis déclinés pour chaque équipe.

Karine VIGIER souhaite que la date de retour à l'Université de la version « draft » du document d'auto-évaluation puisse être reportée à la date de fermeture de l'établissement pour les congés d'été.

Pierre-Jean SAULNIER informe la Commission Recherche que le document d'auto-évaluation du CIC sera déposé via l'INSERM en novembre.

Lucie KARAYAN-TAPON s'interroge sur le portfolio.
Le portfolio est bien mentionné et reste un élément important des documents d'évaluation. Il existait déjà dans les évaluations précédentes. Il s'agit d'y rassembler des éléments illustrant l'activité de l'unité de recherche (au-delà des publications, une production plus large).
Yves GERVAIS a participé à un comité HCERES en 2025. Il confirme que le portfolio est un élément important, parfois plus volumineux que le rapport d'auto-évaluation. Il rassemble tout ce qui met en valeur l'originalité de l'unité de recherche. Il s'agit de bien y représenter l'ensemble de l'activité du laboratoire. Les documents peuvent inclure par exemple un lien vidéo.

***- Dialogue Recherche***

M. CARRE rappelle les éléments attendus :
- Signature scientifique
- Positionnement local, national, international
- Structuration (départements, équipes, autre) et gouvernance du laboratoire
- Valorisation (visibilité, social, économique, scientifique, distinction)
- Ressources propres
- Plateformes labellisées
- Lien formation recherche,
- Vision RH échéance à 3-5 ans (départ à la retraite, contrainte d'emploi)

Il présente le bilan des dialogues Recherche qui ont abouti à une meilleure connaissance des unités de recherche permettant d'éclairer certains choix / arbitrages de la gouvernance :
- Orientation scientifique présente et future (voir document support des échanges validé)
- Positionnement local, national, international
- Structuration (départements, équipes, autre) et gouvernance du laboratoire

- Valorisation (compréhension de la façon de valoriser selon l'UR)
- Formations en soutien (important dans le cadre de la construction de la NOF)
- Enjeux en termes d'emploi

Ces dialogues Recherche seront reconduits chaque année.

M. CARRE invite les membres de la Commission Recherche à échanger avec les directeurs d'unités de recherche. Les membres de la Commission peuvent être porteurs de demandes de modifications.

## ***IV - Procédure de recrutement des DCACE 2026 et règles relatives aux enseignements effectués par les doctorants***

Le point a déjà été discuté lors des précédentes Commission Recherche, notamment sur l'identification d'un référent sur les enseignements.

La réunion avec les assesseurs à la pédagogie des composantes a abouti aux règles suivantes sur les enseignements effectués par les doctorants :
- TD, TP, pratiques pédagogiques diversifiées en 1er cycle
- Exceptionnellement en 2ème cycle, à justifier
- Aucun enseignement en formation doctorale
- Pas d'animation de séminaire ou autres
- 45 heures et non 64 heures (ajout d'heures complémentaires par la composante)
- Priorité aux doctorants en 2ème année

Le calendrier est avancé :
- Expression des besoins par les composantes fin mai (bien reçu par les composantes)
- Appel à candidatures vers les doctorants début juin
- Candidatures ED et sélection fin juin
- Réunion d'interclassement tout début juillet

Certaines composantes proposent que le calendrier soit encore avancé, mais il faut tenir compte des CSI. L'année prochaine, sous réserve d'un travail sur les CSI, la réunion d'interclassement pourrait ainsi avoir lieu mi-juin. Mais sans assurance à ce stade.

- Identification d'un référent sur les enseignements, à la demande des ED et des doctorants : il s'agit plutôt d'un référent unique par composante ou département que d'un référent par matière.
- Gestion des demandes inter-UFR à établir de manière très précise

Un bilan de la campagne sera présenté à la Commission Recherche de septembre.

DCACE Science et société :
M. CARRE rappelle qu'un ou 1 ou 2 supports seront fléchés Sciences et Société. Le calendrier est le même que celui des supports d'enseignement.

Mise en œuvre :
- Appel à candidatures motivées
- Recrutement pluridisciplinaire
- Sélection par la vice-présidente déléguée Sciences et Société et le service Sciences et Société de la DRINNOV, en adéquation avec les projets en cours
- Le doctorant peut intégrer le service Sciences et Société de la DRINNOV ou un laboratoire (si un projet de médiation est identifié)

L'an prochain, afin de couvrir toutes les missions pouvant être confiées aux doctorants contractuels, 1 ou 2 supports pourraient également être fléchés sur le transfert et l'innovation.

## *V - Organisation du Conseil du Centre doctoral*

Le point est évoqué à la demande d'un doctorant élu.

Les Ecoles doctorales sont organisées au sein du Centre doctoral, organisation établie depuis 3-4 ans (voir présentation du Centre doctoral lors d'une des premières Commission Recherche du mandat). L'un des enjeux est la politique d'allocations en lien avec la Commission Recherche.

L'une des instances du Centre doctoral est le Conseil du Centre doctoral, dont la composition est large et compte notamment des élus doctorants. Depuis le début du mandat, le Conseil du Centre doctoral ne s'est pas réuni.

Beaucoup de sujets opérationnels ont cependant été traités. Le travail a été conduit dans le cadre du bureau du Centre doctoral, bureau restreint aux directeurs d'ED et au service : traitement des règlements intérieurs, des allocations (application de la politique d'établissement), de la dématérialisation (ADUM), des aides à la mobilité, etc.

Il y a eu une fragilité du fait des élections dans le collège des doctorants des différentes ED.

La mise en place de l'E2I va repositionner la place du Conseil du Centre doctoral.

Un Conseil du Centre doctoral se tiendra fin mai/début juin (avec pour ordre du jour le bilan de l'année, une projection en lien avec l'E2I), avec toujours une fragilité sur la représentation des doctorants.

## *VI - Informations et questions diverses*

### *- Dossiers en cours avec Grand Poitiers*

M. CARRE évoque les premiers échanges de la Présidente de l'Université avec Grand Poitiers suite aux élections municipales, échanges qui s'inscrivent dans la continuité de ceux engagés avec l'équipe précédente. Le Conseil communautaire se prononcera au mois de juin sur les dossiers en instance (colloques, équipements, etc.).

### *- Chantiers restés en suspens*

M. CARRE souhaite s'appuyer sur la Commission Recherche pour traiter un certain nombre de chantiers restés en suspens, notamment :
- réflexion sur le volet missions (appel à candidatures, pas de suite)
- retraités et chercheurs associés, cas des jeunes docteurs
- règles HDR : composition du jury, garant pour HDR d'extérieurs, formation à l'encadrement…

D'autres questions peuvent être identifiées (ACT, allocations doctorales, etc.).

Un groupe de travail pourrait être mis en place dans les 6 mois prochains sur chacun de ces chantiers, sur le modèle du groupe d'évaluation sur les équipements, en veillant à ce que tous les champs thématiques soient bien représentés.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17h00.

Philippe CARRE
Président de séance

